



AdmA ORDRE DES
ADMINISTRATEURS AGRÉÉS
PROFESSION GESTIONNAIRE

rapport
annuel
2016
2017



rapport
annuel
2016
2017

Ordre des administrateurs agréés du Québec

QUÉBEC, SEPTEMBRE 2017

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2017.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

La ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,
M^e Stéphanie Vallée

MONTRÉAL, SEPTEMBRE 2017

M^e Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

Le Président,
Jacques Cusson, Adm.A., F.C.M.C.

MONTRÉAL, SEPTEMBRE 2017

M^e Jean Paul Dutrisac

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour les activités réalisées au cours de la période comprise entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président,
Jacques Cusson, Adm.A., F.C.M.C.

Lettres de présentation	2
Mot du président	4
Rapport de la directrice générale	6
Rapport des activités du conseil d'administration	8
Rapport du comité de gouvernance et de ressources humaines	10
Message des administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	11
Rapport du bureau du syndic	12
Rapport des activités des comités statutaires	
Comité de révision	13
Comité d'inspection professionnelle	14
Conseil de discipline	16
Conseil d'arbitrage	16
Comité d'audit	17
Comité de la formation	18
Comité de révision des demandes d'équivalence	18
Effectif professionnel, admission et conformité	19
États financiers consolidés	30

Note aux lecteurs

Dans le but d'alléger le texte :

- sauf exception, les titres professionnels et universitaires ont été retirés;
- le masculin est utilisé sans discrimination.



Chers membres de l'Ordre des administrateurs agréés,

C'est avec beaucoup de satisfaction que je vous livre le bilan de mes activités en tant que président de l'Ordre des administrateurs agréés. Rappelons que j'ai été élu à la présidence le 22 mai 2015 pour un mandat de deux ans et que ce rapport annuel couvre la période se terminant le 31 mars 2017.

Comme vous le savez, j'ai décidé de ne pas renouveler mon mandat à un poste d'administrateur dans ma région. Je suis administrateur de l'Ordre depuis 1999 et je crois que, dans un esprit de renouvellement, il était approprié de passer le relais à une nouvelle personne. C'est ainsi que le vice-président de l'Ordre, Jacques Cusson, Adm.A., F.C.M.C., a été élu à la présidence lors du conseil d'administration du 16 juin 2017. Je lui souhaite le meilleur succès dans ce nouveau rôle.

Je quitte mes fonctions de gouvernance de l'Ordre avec le sentiment du devoir accompli, persuadé d'avoir toujours veillé aux intérêts supérieurs de l'Ordre, et cela, en tant qu'administrateur, vice-président et président. Également, j'ai acquis l'assurance que la nouvelle direction réalisera les objectifs de croissance escomptés. Le moment était donc propice à un changement de garde!

Au cours de ma deuxième année à la présidence de l'Ordre, j'ai pu constater le travail constant de la permanence au développement de la profession. Avant de faire état des réalisations de l'année, j'aimerais partager avec vous quelques-uns des projets et défis prioritaires de l'Ordre :

- Étendre notre champ d'activités, notamment par l'obtention d'actes réservés;
- Travailler à accroître notre notoriété par le biais de l'idéation de nouvelles activités visant la rétention des membres et le recrutement de nouveaux membres;
- Renforcer la structure de bénévolat et valoriser la contribution des membres des différents comités;
- Soutenir les efforts de la direction générale dans la mise en œuvre d'un plan de relance robuste et ambitieux;
- Accroître notre visibilité sur les réseaux sociaux et communiquer plus efficacement avec les membres Adm.A. et la collectivité des affaires.

L'année 2016 a été marquée par de nombreuses réalisations qui ont fait avancer la mission de notre ordre professionnel. L'arrivée d'une nouvelle administratrice au conseil d'administration a contribué à créer la parité des genres parmi les administrateurs élus. Les comités du conseil ont aussi été renforcés par la venue de nouveaux membres au comité d'audit, et la création de deux comités distincts, gouvernance d'une part, et ressources humaines d'autre part. En même temps, la direction a mis sur pied de nouveaux comités composés de plusieurs bénévoles Adm.A.

Notre ordre compte aussi plusieurs comités statutaires auxquels siègent une cinquantaine de membres. Au cours de la dernière année, la participation des membres a été de plus en plus sollicitée; ceux-ci ont répondu de manière enthousiaste. J'en profite pour les remercier de leur engagement et de leurs indispensables contributions.

Cette année encore, le conseil d'administration et la direction ont accordé une importance accrue à la valorisation des activités des conseillers en management certifiés (C.M.C.) et à la clarification de la relation avec CMC-Canada.

Afin de donner suite au mémoire déposé en septembre 2016 sur le projet de loi n°98 modifiant diverses lois qui concernent, principalement, la gouvernance des acteurs du système professionnel et proposant des changements au

Code des professions, l'Ordre a été très actif dans le débat, en participant notamment à la commission parlementaire sur le projet. L'Ordre a profité de l'occasion offerte pour faire valoir ses revendications à la ministre responsable :

« L'OAAQ appuie la volonté gouvernementale visant à assurer une meilleure efficacité des ordres dans leur mission de protection du public. Toutefois, les ordres à titres réservés, comme l'OAAQ, doivent avoir les moyens d'exister pour remplir cette mission. Cette consultation sur la réforme du Code des professions est l'occasion de sensibiliser les parlementaires à l'enjeu de la pérennité auquel fait face notre ordre et d'exprimer nos attentes légitimes. Alors que l'OAAQ doit accentuer les mécanismes de protection du public, il doit d'autre part relever le défi de recruter des membres qui s'astreindront à des devoirs déontologiques et à des responsabilités supplémentaires (inspection, formation, assurance) sans bénéficier d'actes réservés. Si l'État souhaite renforcer la protection du public et la contribution des ordres à titres réservés à cette mission, son action doit être cohérente et des mesures structurantes doivent être mises en œuvre. Malheureusement, même si les consultations et travaux de l'Office des professions du Québec sont terminés, le projet de loi n°98 ne comporte pas de disposition modernisant les champs descriptifs des ordres du secteur des affaires. L'OAAQ est également en attente de mesures législatives pour la réserve d'acte en gestion de copropriété, une action recommandée par l'Office des professions du Québec. »

Le 33^e congrès de l'Ordre, « L'ADN du gestionnaire », tenu les 9 et 10 février 2017 à Montréal, s'est révélé un franc succès. Ce rendez-vous annuel de deux jours est un moment privilégié pour améliorer nos connaissances, rencontrer nos pairs et honorer les récipiendaires des Prix et distinctions.

Madame Francine Sabourin, Adm.A., a été nommée directrice générale et est entrée en fonction le 29 mars 2016. À la lumière de sa performance actuelle dans ses fonctions de direction, le conseil fonde beaucoup d'espoir dans ses qualités de leader et de gestionnaire et dans sa capacité à faire progresser le membership de l'Ordre.

Au cours de l'année, l'Ordre a défini trois priorités qui sous-tendent les diverses actions entreprises :

- Rendre l'Ordre et le titre Adm.A. plus visibles ;
- Retenir les membres et attirer de nouveaux membres ;
- Assurer la pérennité de l'Ordre.

Parmi les activités marquantes, mentionnons :

- La mise en place d'un processus dédié à l'évaluation de la performance et de l'efficacité du C.A. ;
- La préparation et l'administration d'un questionnaire d'évaluation de la directrice générale ;
- La mise en œuvre d'un projet de modernisation du processus d'inspection professionnelle ;
- La restructuration de la politique de rémunération des employés ;
- La relance des activités de l'Ordre et la réalisation d'un plan de promotion pour accélérer le renouvellement du membership.

L'Ordre est sur la bonne voie pour assurer sa pérennité. Je suis certain que les membres du conseil d'administration feront tous les efforts nécessaires pour mériter votre confiance, s'assurer de votre soutien afin de devenir, dans l'esprit du public et des organisations, une ressource professionnelle incontournable en administration, en gestion et en gouvernance.

Je tiens à remercier tous les employés de la permanence qui travaillent sans relâche à concrétiser les idées et les stratégies adoptées par les membres du conseil d'administration.

Enfin, je veux remercier les membres du conseil d'administration pour leur soutien indéfectible. Vous avez contribué à rendre ma tâche de président très agréable et productive au cours des deux dernières années. Je vous souhaite à tous un fructueux mandat comme administrateurs de l'Ordre des Adm.A.

Jacques Grisé, Ph.D., F.Adm.A.
Président sortant



FRANCINE
SABOURIN
Adm.A.

Rapport de la **directrice générale**

Le 29 mars 2017 soulignait le premier anniversaire de mon arrivée à titre de directrice générale à l'Ordre des Adm.A. Ayant réalisé un premier tour de roue, c'est donc avec beaucoup de fierté que je présente mon premier bilan officiel.

Pour donner suite aux orientations stratégiques adoptées par le conseil d'administration dans la dynamique de changements amorcés pendant la période, l'équipe de l'Ordre a entrepris plusieurs chantiers ambitieux afin de concrétiser le tout. 2016-2017 fut donc une année de mutation à bien des égards.

Pensons tout d'abord à la nouvelle image de l'Ordre lancée et présentée aux membres en septembre 2016. Actualisée, épurée et moderne, cette identité visuelle permet de rajeunir l'image de l'Ordre et de rejoindre de nouvelles clientèles. Le slogan « Profession gestionnaire », ajouté au logo, permet, quant à lui de définir plus clairement le début d'une série d'initiatives que l'Ordre a entreprises pour se positionner comme étant l'ordre professionnel consacré à la gestion.

Deuxièmement, l'offre de services a été rendue plus attrayante et plus variée. Dans un premier temps, nous avons développé une tarification d'admission spéciale pour les nouveaux diplômés. Nous y avons jumelé le nouveau programme Mentorat Adm.A. afin de soutenir ces jeunes gestionnaires dans leurs débuts de carrière. Par ailleurs, un groupe de discussion dédié à ce groupe a été offert et la formule fut très appréciée.

Les activités de réseautage pour les membres ont été repensées. La nouvelle formule du 5 à 7 est vite devenue le point de rassemblement des Adm.A. Nous sommes d'ailleurs très fiers du succès de ces soirées, qui attirent également des non-membres désireux de découvrir l'Ordre.

De son côté, le programme de développement professionnel a été enrichi avec l'ajout de groupes de discussion, alliant apprentissages, partages d'expériences et réseautage, et de nouvelles formations en ligne, montées de façon plus dynamique.

Ensuite, souhaitant communiquer plus régulièrement avec les Adm.A., nous avons dans un premier temps, revisité le bulletin électronique Flash (nom, formule et design) puis nous avons opté pour une diffusion bimensuelle. Cette initiative permet à l'Ordre d'être plus réactif et de mettre en valeur l'expertise des membres avec, entre autres, des articles de contenu.

Enfin, nous avons entrepris une refonte complète de notre inspection professionnelle. Soucieux de bien remplir la mission de protection du public de l'Ordre, il a été décidé d'entreprendre une réforme importante des outils et processus d'inspection professionnelle. Constatant la nécessité de revoir l'ensemble de son programme de surveillance générale pour rehausser la qualité et le contenu des inspections, l'Ordre a lancé ce chantier de modernisation et développera en priorité des outils axés sur les pratiques à risque, identifiées notamment par le bureau du syndic. Ultiment, ce chantier de modernisation devrait permettre de valoriser notre action en

inspection professionnelle et d'augmenter ses retombées, tant pour la protection du public que pour nos membres.

Pour remplir tous ces projets et mandats, l'équipe s'est donné des valeurs organisationnelles :

- **Simplicité**, car nous nous devons d'être organisés de manière claire et spontanée, en évitant toute complexité, dans le but de garder l'exécution des décisions simples pour l'équipe mais aussi pour les membres.
- **Courage**, puisque nous croyons que nous devons être prêts à repenser nos façons de faire, à oser des idées nouvelles et originales et à tenter des actions difficiles.
- **Cohérence**, afin d'être logique, exempt de contradictions dans les directions et les décisions prises en nous assurant que les dossiers travaillés sont profitables et qu'ils permettent de réaliser un gain dans le développement de l'Ordre.
- **Collaboration**, car la force d'une équipe passe par sa façon de travailler ou de réfléchir ensemble dans le but d'atteindre les mêmes objectifs.

Les prochains mois seront à l'unisson, riches en actions et projets définis en harmonie avec les trois priorités déterminées par l'Ordre.

Nos décisions et nos choix se veulent aussi la réponse aux différents commentaires recueillis lors de sondages, de groupes de réflexion, d'appels et de rencontres de travail. Nous proposons des actions concrètes demandées par les membres pour faire connaître le titre Adm.A. Ces derniers ont souligné à plusieurs reprises qu'ils désiraient que l'Ordre travaille sur ce qui les unit : leur côté gestionnaire. C'est pourquoi il est important de repositionner l'administrateur agréé comme un généraliste de l'administration et de la gestion, ce qui le distingue des autres professions.

Pour conclure, je ferai mienne cette citation d'Henry Ford : « *Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est une réussite* ».

Francine Sabourin, Adm.A.
Directrice générale & Secrétaire par intérim

PROFESSION GESTIONNAIRE

Les membres ont souligné à plusieurs reprises qu'ils désiraient que l'Ordre travaille sur ce qui les unit : leur côté gestionnaire.

PRÉSIDENCE

Jacques Grisé, F.Adm.A.
Élu au suffrage des administrateurs élus
Entré en fonction le 22 mai 2015

ADMINISTRATEURS ÉLUS

Région électorale I (Bas-St-Laurent, Côte-Nord, Capitale-Nationale, Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Estrie et Centre-du-Québec)

Jacques Grisé, F.Adm.A., président
Élu par acclamation • 3 avril 2013

Louise Rochette, CPA, CA, Adm.A., trésorière
Élue par acclamation • 3 avril 2013

Région électorale II (Montérégie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Lanaudière, Laurentides et extérieur du Québec)

Jacques Cusson, Adm.A., F.C.M.C.
Coopté • 26 mars 2015

Région électorale III (Montréal et Laval)

M^e Alexandre Bellemare, CPA, CMA, Adm.A.
Élu • 7 mai 2015

M^e Lisane Dostie, Adm.A.
Élue • 7 mai 2015

Chrystine Loriaux, F.Adm.A.
Cooptée • 17 juin 2016

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Louis-Marie Bissonnette
Nommé • 16 mai 2013

Ghislain Cliche
Nommé • 7 mai 2015

SECRÉTAIRE

M^e Simon Denault, Adm.A.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre s'est tenue le 12 octobre 2016.

Le rapport annuel 2016-2017 sera présenté le 11 octobre 2017 lors de l'assemblée générale annuelle.

RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017, le conseil d'administration a tenu 14 réunions, dont 9 réunions extraordinaires, au cours desquelles ont été dûment proposées et appuyées les résolutions suivantes. Seules les principales résolutions adoptées par le conseil d'administration au cours de l'année sont résumées dans le présent rapport.

■ DOSSIERS PROFESSIONNELS

- Adoption des demandes de permis et des demandes d'équivalences;
- Radiation du Tableau de l'Ordre des membres ayant fait défaut de payer la cotisation annuelle;
- Adoption du mémoire portant sur le projet de loi n°98;
- Adoption de la proposition de révision du programme d'inspection professionnelle.

■ DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- Nomination des membres aux différents comités de l'Ordre;
- Nomination d'un membre au poste d'administrateur représentant la région III;
- Approbation de tous les procès-verbaux des séances du conseil d'administration;
- Adoption de modifications à la Politique sur les affaires du C.A. et des comités;
- Adoption des Prix et distinctions 2016;
- Recommandation pour le Prix Mérite du CIQ 2016-2017.

■ DOSSIERS RELATIFS AUX FINANCES

- Adoption du budget 2016-2017;
- Adoption des états financiers audités;
- Adoption d'une recommandation aux membres présents à l'assemblée générale annuelle des membres pour le choix des auditeurs des états financiers 2016-2017;
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres d'une résolution en vue d'augmenter la cotisation et d'une cotisation spéciale pour l'exercice 2017-2018.

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL (AU 31 MARS 2017)

Directrice générale

Francine Sabourin, Adm.A.

Syndic

Claude Ayotte, Adm.A., Pl. Fin.

Directeurs

Manon Daneau, Adm.A.

Directrice, formation et événements

M^e Simon Denault, Adm.A.

Directeur, affaires professionnelles & Secrétaire

Équipe

Florence Lagouarde

Coordonnatrice, communications et infographie

Jessica Leung, Adm.A.

Coordonnatrice, formation et événements

Béline Muscadin Blanchard

Coordonnatrice, administration

Marie-Christine Pinglot

Coordonnatrice, affaires professionnelles

Samanta Ulysse

Agente, affaires professionnelles

Cathy Lee Hachey

Agente, gestion documentaire

Claudia Catarinacci

Agente administrative (temporaire)

Président : Jacques Grisé, F.Adm.A.

Membres : Ghislain Cliche | Jacques Cusson, Adm.A., F.C.M.C. | M^e Lisane Dostie, Adm.A.
Louise Rochette, CPA, CA, Adm.A.

■ MANDAT

Gouvernance

Le comité s'assure :

- Que l'Ordre utilise les meilleures pratiques en matière de saine gouvernance, notamment pour la structure et la composition de l'Ordre;
- De la cohérence de la structure avec la mission, la vision, les valeurs et les orientations stratégiques de l'Ordre;
- De faire les recommandations nécessaires sur ces points au conseil d'administration.

Ressources humaines

Le comité examine les orientations et stratégies en matière de gestion des ressources humaines et formule des recommandations au conseil d'administration quant à ces matières.

■ RAPPORT D'ACTIVITÉS

Nombre de réunions : 3

Durant ces rencontres, le comité a notamment :

- Procédé à l'évaluation du fonctionnement des comités et de leurs mandats;
- Recommandé au conseil d'administration la nomination des membres des comités;
- Effectué l'évaluation du fonctionnement et de la performance du C.A.;
- Procédé à la mise en place d'un processus d'évaluation de la directrice générale;
- Recommandé au conseil d'administration le profil de compétences et d'expérience requis pour le poste vacant d'administrateur. ●

La rémunération des dirigeants de l'Ordre comprend le salaire annuel et les avantages sociaux.
Les administrateurs de l'Ordre agissent à titre bénévole et ne reçoivent aucune rémunération.
En 2016-2017, la rémunération versée à la directrice générale était de 131 479 \$.

Message des **administrateurs nommés** par l'Office des professions du Québec

Membres : Louis-Marie Bissonnette | Ghislain Cliche

Nous avons à nouveau le privilège cette année de participer au rapport annuel de l'Ordre à titre d'administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ).

Comme administrateurs nommés, notre première préoccupation est de nous assurer que l'Ordre s'acquitte adéquatement de sa mission de protection du public. À cet égard, nous croyons que la qualité des travaux du bureau du syndic contribue à l'atteinte de cet objectif. La démarche de révision du processus d'inspection professionnelle réalisée au cours des derniers mois participe également à l'amélioration de la protection du public. Enfin, nous sommes d'avis que le personnel de la permanence de l'Ordre consacre les efforts nécessaires pour fournir au conseil d'administration l'expertise et le soutien requis à l'exercice de ses fonctions et pour assurer une gestion responsable et prudente de l'Ordre.

Tout en reconnaissant l'importance des efforts déjà consentis pour accroître le membership de l'Ordre et assurer sa viabilité, nous considérons que le recrutement de nouveaux membres au cours de la présente année continuera d'occuper, tant pour le conseil d'administration que pour la permanence de l'Ordre, une place de premier choix dans le plan d'action.

Nous croyons par ailleurs que les travaux menés en matière de planification stratégique, de suivi des principaux indicateurs, avec l'implantation d'un nouveau tableau de bord, et de gestion financière rigoureuse contribueront à l'amélioration de la gouvernance de l'Ordre.

En conclusion, nous avons pleinement confiance que l'engagement et la rigueur du conseil d'administration, le travail acharné de la permanence habilement dirigée par la directrice générale, et la contribution des membres devraient permettre à l'Ordre d'accroître son rayonnement et d'être de plus en plus reconnu pour son apport en matière de gouvernance responsable et efficace. ●

PARTICIPATION AUX COMITÉS

Au cours de l'année 2016-2017, Louis-Marie Bissonnette a siégé à titre de président du comité d'audit, tout en étant membre des comités de révision et du fonds d'indemnisation.

Ghislain Cliche a siégé à titre de membre du comité de gouvernance et de ressources humaines et des comités de révision et d'admission.

Syndic : Claude Ayotte, Adm.A., Pl. Fin.

Syndics adjoints : M^e Claude Laurent, F.Adm.A. | M^e Jacques Ostiguy, F.Adm.A., C.M.C., Pl. Fin.

Le rôle d'un ordre professionnel est d'assurer la protection du public. À cette fin, des responsabilités sont confiées au syndic pour recevoir, directement et confidentiellement, les plaintes du public pour tout ce qui concerne les aspects déontologiques de la pratique des membres de l'Ordre.

Quoique soumis aux directives administratives de l'Ordre, le syndic a une indépendance totale en ce qui concerne la gestion des dossiers sous enquête, le tout conformément à l'article 121.1 du Code des professions.

Il existe trois types de recours contre un professionnel : les recours disciplinaires, les recours relatifs aux honoraires et les recours judiciaires. Dans certaines circonstances, les trois recours peuvent être exercés simultanément.

Lorsque le syndic a terminé son enquête, il détermine s'il y a lieu de déposer une plainte formelle devant le conseil de discipline de l'Ordre. Si ce dernier ne dépose pas de plainte, il doit l'expliquer par écrit au plaignant. Si le plaignant n'est pas d'accord avec la décision du syndic, il peut contester cette décision devant le comité de révision de l'Ordre.

Le syndic exerce aussi un rôle de conciliateur ou de médiateur, dès lors qu'un client a un différend concernant des honoraires qui lui sont réclamés par un membre de l'Ordre ou lorsque des conflits impliquent les membres à d'autres parties.

Enfin, le syndic a une délégation de pouvoir du conseil d'administration de l'Ordre concernant l'utilisation illégale des titres Adm.A. et C.M.C. Cette délégation est exercée conjointement avec le directeur des affaires professionnelles. Le signalement peut provenir du public, des membres de la permanence ou être issu du programme de surveillance médiatique de l'Ordre.

Toute personne peut exercer un recours contre un professionnel si elle croit que celui-ci a :

- Fait preuve d'incompétence, de négligence ou de manque d'intégrité à son égard ou dans le traitement de son dossier ;
- Manqué à ses obligations professionnelles.

Dossiers Enquêtes

Dossiers en suspens au 31 mars 2016	18
Dossiers ouverts durant l'exercice	10
Membres sous enquête durant l'exercice	28
Décisions de porter plainte	0
Dossiers fermés durant l'exercice	13
Dossiers réglés par conciliation	0
Dossiers demeurant ouverts au 31 mars 2017	15
Vérifications du programme VIGIE médiatique	332
Conciliation de comptes d'honoraires	0

Dossiers Discipline

Dossiers en suspens au 31 mars 2016	1
Plaintes déposées durant l'exercice	0
Dossiers fermés durant l'exercice	1
Dossiers demeurant ouverts au 31 mars 2017	0

Le syndic reçoit plusieurs appels de membres, de particuliers, d'organismes publics ou d'entreprises qui désirent porter plainte, obtenir des informations sur des questions d'ordre déontologique ou réglementaire, vérifier si un membre est inscrit au tableau de l'Ordre ou s'il a été sanctionné par le conseil de discipline.

Une surveillance médiatique des journaux et des différents réseaux sociaux est effectuée afin de détecter des dérogations déontologiques ou des usurpations de titre. ●

PRÉVENTION

Le syndic accompagne également de façon préventive les membres ayant un questionnement au niveau de leurs obligations professionnelles et déontologiques.

Comité de **révision**

Président : M^e François Alepin, Adm.A
Membres nommés : Louis-Marie Bissonnette | Ghislain Cliche
Membre : Louise Champoux-Paillé, F.Adm.A.
Secrétaire : M^e Sylvie Lavallée

■ **MANDAT**

Le comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter une plainte.

■ **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

Au cours de l'année 2016-2017, le comité de révision a reçu une demande d'avis et a tenu une réunion. ●

Avis rendus	Nombre
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	1
Suggérant au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
Suggérant au syndic de transférer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

Comité d'inspection professionnelle

Président : Eric F. Gosselin, Adm.A.

(démission le 30 mars 2017, en raison de son désaccord quant à la refonte du programme d'inspection professionnelle engagée par l'Ordre)

Vice-président : Denis Champagne, Adm.A.

Secrétaire : M^e Simon Denault, Adm.A.

Membres : Ronald Bannon, Adm.A., F.C.M.C. | Jacques Brouillard, Adm.A. | Martine Gosselin, Adm.A.

M^e Nicolas Handfield, Adm.A. *(démission le 15 décembre 2016)* | Nathalie Parenteau, Adm.A.

■ RÉFORME DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

En novembre 2016, le conseil d'administration de l'Ordre a approuvé un Plan de modernisation de l'inspection professionnelle, préparé par la direction. Faisant le constat que le mécanisme de l'inspection professionnelle n'était pas adapté à la pratique de ses membres, ni même à leur environnement, l'Ordre a très vite initié ce chantier de modernisation. Ultimement, cette réforme devrait permettre à l'Ordre de détenir des outils appropriés à la réalisation de son mandat de protection du public.

Le chantier de réforme de l'inspection professionnelle comprend trois phases :

- Développement d'outils d'inspection pour les domaines spécialisés : gestion de copropriété, planification financière et consultation en management ;
- Développement d'un référentiel des compétences pour les gestionnaires et actualisation de l'outil d'autoévaluation ;
- Révision générale du processus d'inspection et du comité d'inspection professionnelle.

L'objectif de l'inspection professionnelle est de surveiller l'exercice de la profession des membres de l'Ordre, de les accompagner vers une amélioration de leur pratique et de les guider vers des compétences accrues. Cet appui au professionnalisme permet d'assurer le rayonnement de la collectivité des administrateurs agréés tout en affermissant la confiance du public à l'égard du titre Adm.A.

Afin de réaliser les travaux liés à la phase 1 de la réforme de l'inspection, l'Ordre a mis sur pied trois groupes de travail (gestion de copropriété, planification financière et consultation en management) pour élaborer les nouveaux outils d'inspection. Ceux-ci sont constitués de membres reconnus dans leur domaine. Des membres du comité d'inspection professionnelle (CIP) ont été invités à participer aux travaux.

■ FAITS SAILLANTS

- Recrutement d'un expert reconnu en développement des compétences, Pierre Morin, CRHA, pour diriger les travaux d'élaboration des outils d'inspection ;
- Création des trois groupes de travail réunissant 11 professionnels reconnus ;
- Tenue de 12 réunions de travail pour l'élaboration des outils d'inspection.

À la fin de l'exercice financier, l'Ordre a finalisé le développement des outils d'inspection pour la pratique en gestion de copropriété, planification financière et consultation en management. Ces nouveaux outils pourront être utilisés à des fins d'inspection dès l'automne 2017, par l'entremise d'une plateforme informatisée conviviale.

Étant donné les ressources financières et organisationnelles de l'Ordre, tous les efforts de l'Ordre ont été investis dans cette réforme de l'inspection professionnelle. L'Office des professions du Québec a été avisé de cette décision et est informé de l'état d'avancement des travaux.

■ ACTIVITÉS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

En début d'exercice, les activités du comité ont été consacrées au traitement des dossiers en suspens. Les dossiers d'inspection du programme de surveillance générale de l'exercice précédent ont été complétés ou le seront dans le cadre du prochain exercice.

Par la suite, tous les efforts de l'Ordre en inspection professionnelle ont été dédiés à la réforme des outils et processus d'inspection professionnelle. Le CIP a donc été mis en veille en novembre 2016. Cette façon de faire était la seule option responsable, considérant les ressources limitées de l'Ordre. Il a toutefois été entendu que les dossiers référés par le syndicat pour inspection soient traités. ●

Exercice terminé le 31 mars	2017	2016	2015
Nombre de dossiers en suspens au début de l'exercice	15	41	29
Nombre de visites effectuées	1	11	18
Nombre de questionnaires d'auto-inspection envoyés	0	52	100
Nombre de rapports d'inspection suite à des visites	1	11	11
Nombre de rapports d'inspection suite à la remise de questionnaires	5	39	90
Nombre de dossiers ayant fait l'objet de recommandations au conseil d'administration	0	0	0
Nombre de dossiers transmis au syndicat	0	0	0
Nombre de dossiers en suspens à la fin de l'exercice	4	15	41
Réunions du comité d'inspection professionnelle	2	5	5
Inspections portant sur la compétence	0	0	0

Président : désigné par le Bureau des présidents des conseils de discipline

Secrétaire : M^e Sylvie Lavallée

Membres : M^e Denise Brosseau, Adm.A. | M^e Gaston Lafleur, Adm.A. (*démission le 27 mars 2017*)
M^e J.L. Gilles LeVasseur, F.Adm.A., F.C.M.C., Pl. Fin. | M^e Jean Morin, Adm.A. | Jean Raymond, Adm.A., C.M.C.
Denise Turenne, Adm.A.

■ **MANDAT**

Le conseil de discipline est informé de toute plainte formulée à l'égard d'un administrateur agréé, ou d'une personne qui a été membre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou aux lois et règlements de l'Ordre.

Le mandat du conseil consiste à recevoir les plaintes, à entendre les arguments des parties en cause, à rendre les décisions et à imposer une ou plusieurs sanctions prévues à l'article 156 du Code des professions. S'il y a lieu, il recommande au conseil d'administration de l'Ordre les mesures appropriées à l'endroit du professionnel impliqué.

■ **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

Au cours de l'exercice 2016-2017, le conseil de discipline n'a été saisi d'aucune plainte et ne s'est pas réuni. ●

Président : Michel C. Côté, F.Adm.A., F.C.M.C.

Secrétaire : M^e Robert Daignault, F.Adm.A.

Arbitre : M^e Jean Marois, Adm.A.

Le mandat du conseil d'arbitrage consiste à étudier et à statuer sur les différends pouvant opposer un client et un administrateur agréé quant aux honoraires professionnels réclamés.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le conseil d'arbitrage n'a reçu aucune demande. Il n'a donc pas été appelé à siéger. ●

Président : Louis-Marie Bissonnette

Membre administrateur : M^e Alexandre Bellemare, CPA, CMA, Adm.A.

Membres externes : Dominique Derome, CPA, CMA, Adm.A. | Aline Désormeaux, CPA, CA, Adm.A.

■ MANDAT

Le comité d'audit assume trois niveaux de responsabilité :

- **Auditeurs de l'Ordre :** recommander au conseil d'administration de l'Ordre leur nomination ainsi que leur rémunération. Approuver et assurer le suivi du plan annuel d'audit et procéder annuellement à leur évaluation.
- **Informations financières :** examiner et valider des états financiers audités avant qu'ils ne soient soumis au conseil d'administration pour approbation. Recevoir annuellement les recommandations post-audit et en assurer le suivi.
- **Contrôles financiers :** examiner le budget annuel et, s'il le juge à propos, formuler ses recommandations au conseil d'administration de l'Ordre. Le comité obtient aussi les avis qu'il juge nécessaires en regard du caractère adéquat des contrôles internes en place à l'Ordre.

Pour l'exercice 2016-2017, le comité d'audit se composait de deux membres du conseil d'administration dont l'un est nommé par l'Office des professions du Québec et de deux CPA qui ne sont pas membres du conseil d'administration de l'Ordre.

■ RAPPORT D'ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2016-2017, le comité s'est réuni à quatre reprises.

Principalement, le travail du comité a consisté à :

- Conseiller la direction générale dans le processus de sélection d'une nouvelle firme comptable et faire la recommandation de la firme sélectionnée au conseil d'administration ;
- Exercer un suivi de l'exécution budgétaire 2016-2017 par rapport aux activités opérationnelles de l'Ordre ;
- Réviser le plan d'audit pour l'exercice 2016-2017 ;
- Réviser les états financiers audités 2016-2017 afin de s'assurer du respect des principales conventions comptables dans le but d'en recommander l'adoption par le conseil d'administration ;
- Évaluer la performance de l'auditeur et recommander, le cas échéant, la reconduction de son mandat pour l'audit de l'exercice 2016-2017 ;
- Tenir un huit clos avec l'auditeur, en l'absence des gestionnaires de l'Ordre, pour l'évaluation du contrôle interne de la direction afin de prendre connaissance, s'il y a lieu, de toutes situations susceptibles d'avoir une incidence sur son efficacité ;
- Examiner le budget de l'exercice 2017-2018 et formuler ses recommandations au conseil d'administration. ●

Comité de la **formation**

Président : Jacques Grisé, F.Adm.A., nommé par l'Ordre

Membres : Pierre Lainey, Adm.A., F.C.M.C., nommé par l'Ordre | Nicolas Dumont, nommé par le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Québec | Rachid Ghilal, nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire | John Ingham, nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire

En 2014-2015, après une révision majeure des diplômes admissibles au permis d'administrateur agréé, les membres du comité avaient recommandé une modification de l'article 1.27 du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, afin d'y ajouter de nouveaux programmes offerts par les universités depuis 2012.

Une demande de modification de l'article 1.27 du Règlement sur les diplômes avait donc été déposée en 2015 à l'Office des professions du Québec pour étude et recommandations au gouvernement du Québec.

Les modifications demandées par le comité ont été approuvées par le gouvernement en septembre 2016.

En 2016-2017, le comité ne s'est pas réuni. ●

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaires et du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Québec, les questions relatives à la qualité de la formation des administrateurs agréés et de produire un rapport au conseil d'administration.

Comité de **révision des demandes d'équivalence**

Secrétaire : M^e Simon Denault, Adm.A.

Membres : Raad Jassim | Line Lacroix, F.Adm.A. | Lise Provost, Adm.A. | M^e Jeanne Simard, F.Adm.A.

Le mandat du comité de révision des demandes d'équivalences est de revoir, à la demande d'un candidat, toute décision défavorable du conseil d'administration concernant une demande d'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec ou une demande d'équivalence de formation.

Composé de personnes qui ne sont pas membres du conseil d'administration, le comité examine la demande de révision et rend sa décision qui est finale et sans appel.

Au cours de l'année 2016-2017, le comité n'a pas reçu de demandes de révision d'un refus de reconnaître l'équivalence de la formation. Il ne s'est donc pas réuni. ●



Effectif professionnel, admission & conformité
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

Table des **matières**

Renseignements généraux	20
Rapport des activités relatives aux demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation	22
Rapport des activités relatives à la délivrance des permis	23
Garantie contre la responsabilité professionnelle	25
Fonds d'indemnisation	25
Développement professionnel	26
Formation continue obligatoire	28
Exercice illégal de la profession et usurpation de titre	29

POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 MARS 2017

Renseignements généraux

● Inscriptions au Tableau de l'Ordre

	2015-2016	2016-2017
Membres inscrits au début de l'année	1 384	1 368
Plus : membres admis et inscrits durant la période	174	160
Premières inscriptions	142	140
Réinscriptions et réadmissions	18	20
Moins : membres radiés, décédés ou ayant démissionné	190	178
Retraits du tableau des membres pour démissions	175	175
Radiations administratives :		
- n'a pas versé, dans le délai fixé, la totalité de la cotisation	14	2
- non conforme à l'assurance responsabilité professionnelle	0	0
- pour cause de formation continue obligatoire	0	0
Radiation disciplinaire	0	0
Décès	1	1
Total des membres inscrits à la fin de l'année	1 368	1 350

● Non-inscrits au Tableau de l'Ordre

	2015-2016	2016-2017
Étudiants affiliés	520	726

● Catégories de permis

	2015-2016	2016-2017
Régulier	1 366	1 348
Temporaire	0	0
Restrictif temporaire	2	2

● Classes de spécialités

L'Ordre n'a pas de règlement en vertu du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions (ci-après CP) définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

● Autorisations spéciales

	2016-2017
Accordées	0
Renouvelées	0

- Certificat d'immatriculation

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

- Répartition des membres selon la région administrative

	2015-2016	2016-2017
01 - Bas-Saint-Laurent	15	14
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	23	29
03 - Capitale-Nationale	185	172
04 - Mauricie	31	23
05 - Estrie	38	36
06 - Montréal	551	570
07 - Outaouais	33	38
08 - Abitibi-Témiscamingue	15	15
09 - Côte-Nord	6	5
10 - Nord-du-Québec	3	3
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3	2
12 - Chaudière-Appalaches	63	55
13 - Laval	62	53
14 - Lanaudière	44	45
15 - Laurentides	52	53
16 - Montérégie	180	182
17 - Centre-du-Québec	10	15
99 - Hors du Québec	54	40

- Répartition des membres selon le sexe

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Homme	1 054	1 021	997
Femme	330	347	353
Total	1 384	1 368	1 350

- Répartition des membres selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

Classe de membres	Nombre de membres	Montant - Cotisation annuelle*
Membre régulier	1 052	715 \$
Membre - Cotisation réduite	44	358 \$
Membre - Nouveau diplômé année 1	39	179 \$
Membre - Nouveau diplômé année 2	40	358 \$
Membre - Nouveau diplômé année 3	0	537 \$
Membre professeur	46	179 \$
Membre retraité	100	179 \$
Membre à vie	29	0 \$

* Le montant de la cotisation est modulé selon la date d'admission des nouveaux membres.

● Répartition des membres établie aux fins de la cotisation spéciale

(versée directement à l'actif net du fonds d'administration générale)

Classe de membres	Nombre de membres	Montant - Cotisation spéciale
Membre - Régulier, cotisation réduite, professeur, retraité et à vie	1 271	45 \$
Membre - Nouveau diplômé, années 1, 2 et 3	79	0 \$

● Répartition des membres avec titre complémentaire

Classe de membres	Nombre de membres	Montant - Cotisation additionnelle
Conseiller en management certifié (C.M.C.)	135	125 \$
Planificateur financier (Pl.Fin.)	67	125 \$
Candidat C.M.C.	15	125 \$

● Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

	2015-2016	2016-2017
Un permis temporaire	0	0
Un permis restrictif	0	0
Un permis restrictif temporaire	1	2
Un permis spécial	0	0

● Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

	2016-2017
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

● Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie

Catégorie de permis	2016-2017	
	Suspensions	Révocations
Administrateur agréé	0	0

Rapport des activités relatives aux demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

● Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

Lieu de délivrance du diplôme	Demandes reçues	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	4	4	0	0
Hors du Canada	13	8	0	5

● Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

Lieu où la formation a été acquise	Demandes reçues	Demandes acceptées en totalité	Demandes acceptées en partie	Demandes refusées	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Québec	39	24	1	3	11
Hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	3	1	0	1	1

Aucune demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acceptée en totalité ne précisait la formation à acquérir.

Les règlements de l'Ordre n'incluent pas la notion de candidat à l'exercice de la profession.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 CP déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis ni de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 CP définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Rapport des activités relatives à la délivrance des permis

● Demandes de délivrance de permis temporaires ou spéciaux

Type de permis	Demandes reçues	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	0	0	0	0
Permis temporaire en vertu de l'article 41 CP	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 CP	2	2	0	0
Permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou un permis spécial en vertu du paragraphe 2 ^o de l'article 42.1 CP	0	0	0	0
Permis spécial en vertu de l'article 42.2 CP	0	0	0	0

● Demandes de permis fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 CP et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Demandes reçues	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Québec	95	95	0	0
En Ontario	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Aux États-Unis	0	0	0	0

- Demandes de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement hors Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités autres

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent	Demandes reçues	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<i>Canada</i>				
En Ontario	1	1	0	0
Dans les provinces de l'Atlantique	1	1	0	0
Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Total hors du Québec, mais au Canada	2	2	0	0
<i>Union Européenne</i>				
En France	0	0	0	0
Dans le reste de l'Union européenne	2	2	0	0
<i>Ailleurs</i>				
Aux États-Unis	1	1	0	0
Dans le reste du monde	6	6	0	0
Total hors Canada	9	9	0	0

- Demandes de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités autres

Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente	Demandes reçues	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<i>Canada</i>				
Au Québec	27	23	3	1
En Ontario	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
<i>Union Européenne</i>				
En France	0	0	0	0
Dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
<i>Ailleurs</i>				
Aux États-Unis	0	0	0	0
Dans le reste du monde	2	0	1	1
Total hors Canada	2	0	1	1

- Demandes de permis fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

Lieu où a été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession	Demandes reçues	Demandes acceptées	Demandes refusées	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
<i>Canada (règlement pris en vertu de 94 CP)</i>				
En Ontario	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
<i>Union Européenne</i>				
En France (règlement pris en vertu de 93 c2CP)	12	9	0	3
Dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
<i>Ailleurs</i>				
Aux États-Unis	0	0	0	0
Dans le reste du monde	0	0	0	0
Total hors Canada	12	9	0	3

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 CP déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis ni de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 CP définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Garantie contre la responsabilité professionnelle

L'Ordre a un programme obligatoire d'assurance responsabilité professionnelle géré par le *Règlement concernant l'assurance responsabilité professionnelle des administrateurs agréés*. Tous les administrateurs agréés doivent souscrire à ce programme sans exception. Les primes sont déterminées en fonction du risque. Le montant minimal prévu de la garantie collective est d'un million de dollars (1 000 000 \$) par sinistre et pour les réclamations présentées contre l'administrateur agréé au cours d'une période de garantie de douze mois.

De plus, en vertu du *Règlement sur l'exercice de la profession d'administrateur agréé en société*, les membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions ont l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie d'au moins un million de dollars (1 000 000 \$) par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de douze mois.

Le règlement de l'Ordre, en application du paragraphe *d* de l'article 93 CP, ne prévoit pas de classe de membres.

Fonds d'indemnisation

Le *Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec* prévoit que le fonds est maintenu à un montant de 100 000 \$. L'indemnité maximale payable à même le fonds pour la période couvrant l'année financière de l'Ordre s'établit à 100 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations concernant un administrateur agréé pour une année financière.

Aucune demande n'a été présentée au fonds d'indemnisation de l'Ordre durant l'année 2016-2017.

Développement professionnel

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, l'Ordre a développé de nouveaux formats de développement professionnel pour soutenir ses membres dans l'atteinte de leurs compétences et les aider à remplir leurs obligations de formation continue, entre autres par des groupes de discussions et un programme de mentorat. Comme par les années passées, des formations en ligne ont été ajoutées au calendrier de formation. Les formations à distance permettent de mettre ses connaissances à jour par le biais d'un questionnaire en ligne suite à la lecture d'un ouvrage pratique en gestion de patrimoine privé (GPP).

Formations en salle et groupes de discussion

Titre (ordre de date)	Date	Nombre de membres	Durée (heures)
Éthiques et valeurs en 2016 - Une nécessité	12 mai 2016	23	1,5
Comportement éthique : les meilleures pratiques des conseillers en management	19 mai 2016	2	6
Accroître l'engagement de vos employés - Mobilisation des employés. Quels sont les avantages ?	12 octobre 2016	7	3
Femmes d'affaires - Démarquez-vous!	16 novembre 2016	13	1,5
Profession : jeune gestionnaire Devenir un collaborateur-clé pour votre gestionnaire ou vos clients	22 novembre 2016	7	3
Accroître l'engagement de vos employés L'attraction, c'est bien. La rétention, c'est mieux!	23 novembre 2016	7	3
Comportement éthique : les meilleures pratiques des conseillers en management	2 décembre 2016	4	6
Grandeurs et misères de la consultation dans une organisation complexe	7 décembre 2016	6	1,5
Profession : jeune gestionnaire Améliorer vos compétences, lesquelles et comment ?	13 décembre 2016	7	3
Accroître l'engagement de vos employés Quand mobilisation et performance se rencontrent	14 décembre 2016	6	3
Enjeux économiques 2017	31 janvier 2017	11	1
Congrès - Gestionnaire de demain - Des clefs pour tirer son épingle du jeu	9 février 2017	79	0,75
Congrès - Planification stratégique : l'exercice de mobilisation le plus souvent négligé	9 février 2017	79	0,75
Congrès - La collaboration au service de la transformation durable des organisations	9 février 2017	79	0,75
Congrès - Prendre sa place en affaires	9 février 2017	79	0,75
Congrès - La science du bonheur : l'optimisation du plein potentiel humain	9 février 2017	79	0,75
Congrès - Performance et l'engagement de vos employés : est-ce rentable ?	9 février 2017	79	0,75
Congrès - Êtes-vous là où vous voulez être ?	9 février 2017	79	0,75
Congrès - Tables de discussion 1 - Mettre l'humain au cœur de votre développement : une stratégie gagnante! 2 - Valorisation de la profession d'administrateur 3 - 5 embûches à éviter lors d'une embauche 4 - Parlons de LinkedIn en affaires - Pratiques, questions courantes et astuces 5 - Relation client-consultant : défis et pistes de solutions 6 - Mobiliser le personnel 7 - Devons-nous nous réinventer pour recruter la relève ? 8 - Êtes-vous traditionnel ou numérique ? 9 - Innovation et créativité	10 février 2017	78	1
Congrès - Crise médiatique : prévoir l'imprévisible	10 février 2017	78	0,75
Congrès - La parité, une question de succès!	10 février 2017	78	0,75
Congrès - Êtes-vous armés contre la fraude en entreprise ?	10 février 2017	78	0,75
Congrès - Big Data, refonte des compétences numériques des administrateurs	10 février 2017	78	0,75
Congrès - Vos employés et les médias sociaux - Défi incontournable! Êtes-vous prêt ?	10 février 2017	78	0,75
Profession : jeune gestionnaire Développer votre réseau, votre réputation et votre influence	7 mars 2017	4	3

Formations en continu (en ligne et à distance)

Titre (ordre alphabétique)	Format	Nombre de membres	Durée (heures)
Améliorer la prise de décision	En ligne	9	1
Assurances et sinistres en copropriété	En ligne	2	1
Audit interne dans l'organisation	En ligne	3	1
Avez-vous la culture d'organisation que vous souhaitez?	En ligne	3	1
Capital de risque et d'investissement : la recherche de partenaires financiers	En ligne	10	2
Comment augmenter sa notoriété?	En ligne	11	1
Commission d'enquête - Éthique et vigilance en sursis!	En ligne	2	1,5
Communiquer avec assurance - L'art de la présentation	En ligne	15	1
Conflits d'intérêts	En ligne	3	1,5
Conseil d'administration d'un ordre professionnel - Défis à relever en matière de gouvernance	En ligne	4	1
Convention entre actionnaires	En ligne	12	1,5
Découvrir l'agilité au service du leadership	En ligne	20	1,5
Défis et enjeux de l'exercice du leadership dans les organisations d'aujourd'hui	En ligne	4	1
Développer des techniques de base en coaching de gestion	En ligne	13	1,5
Devenir C.M.C.	En ligne	22	0,25
Devenir une organisation apprenante	En ligne	6	1
Entreprises et parties prenantes : des conceptions et des enjeux	En ligne	9	1,5
Entrevue de sélection efficace	En ligne	9	1
Éthique dans les jeux de pouvoir	En ligne	7	1
Éthique et déontologie professionnelle	En ligne	1	1
Éthique et déontologie professionnelle pour les membres en pratique privée	En ligne	3	1,5
Exercice en société de la profession d'administrateur agréé : pourquoi et comment ?	En ligne	16	0,5
Fonctionnement des instances d'organismes et procédures des assemblées	En ligne	9	1,5
Génération - De la confrontation à la cohésion	En ligne	19	2,5
Gérer des personnalités difficiles	En ligne	14	2
Gérer efficacement son temps	En ligne	16	1,5
Gestion d'entreprise – ADN d'un gestionnaire complet : les 3 V	En ligne	9	1
Gestion de projets de base 1 - Introduction à la gestion de projet et démarrage	En ligne	16	1
Gestion de projets de base 2 - Planification, exécution et suivis de projets	En ligne	14	1,5
Gestion de projets de base 3 - Fermeture, indicateurs clés de performance et tableaux de bord	En ligne	11	1
Gestion des connaissances – Acquisition, maintien et transfert	En ligne	10	1
Gouvernance pour les PME	En ligne	6	1
Gouvernance... au-delà de la plomberie des conseils d'administration	En ligne	6	2
GPP - Charges et devoirs des fiduciaires, aspects fiscaux, philanthropie et substitutions	À distance	2	2
GPP - Démarrage d'entreprise	À distance	3	2
GPP - Encadrement en conseil et gestion de patrimoine privé	À distance	1	4
GPP - Gestion d'une fiducie : justification, paramètres constitutifs, mise-en-place, types de fiducies, dissolution...	À distance	2	2
GPP - Gestion de l'acquisition ou la disposition de biens par la personne en affaires	À distance	2	2
GPP - Gestion de la retraite et/ou de l'indépendance financière	À distance	3	2
GPP - Gestion de la rétribution et des avantages sociaux	À distance	1	2
GPP - Gestion des aspects fiscaux pour particuliers	À distance	2	2
GPP - Gestion des aspects légaux	À distance	2	2

Titre (ordre alphabétique)	Format	Nombre de membres	Durée (heures)
GPP - Gestion des droits en affaires : aspects immobiliers, évaluation d'entreprises, conseil de famille	À distance	2	2
GPP - Gestion des placements	À distance	1	2
GPP - Gestion des risques en affaires	À distance	1	2
GPP - Gestion successorale	À distance	1	2
GPP - Liquidités, capitaux, financement, aspects fiscaux et juridiques pour entreprise	À distance	2	2
GPP - Opérations interprovinciales et internationales	À distance	2	2
GPP - Prévention et la gestion des risques	À distance	3	2
GPP - Stratégies en gestion administrative et comptable du patrimoine	À distance	2	2
Inspection professionnelle - Êtes-vous prêt ?	En ligne	13	1
Instaurer la créativité au sein de vos pratiques de gestion	En ligne	11	1
Leadership du changement : défis et possibilités	En ligne	4	1
Mieux communiquer pour mieux collaborer	En ligne	9	1
Mieux négocier : quelques stratégies et astuces de négociation stratégique	En ligne	11	3
Opérations transfrontalières pour particuliers	En ligne	4	1
Parrainer un candidat C.M.C.	En ligne	11	0,25
Planification et gestion d'un patrimoine immobilier d'un groupe familial	En ligne	5	7,5
Planification patrimoniale d'une famille exploitant une PME et préparation de la relève en affaires	En ligne	7	7,5
Potentiel de la réflexion éthique dans la prise de décision : retombées pour l'individu et l'organisation	En ligne	2	2
Pouvoir et influence dans l'organisation	En ligne	5	1
Processus d'évaluation du rendement	En ligne	7	1
Quel type de joueur politique êtes-vous ?	En ligne	7	1
Responsabilisation	En ligne	11	2
Responsabilité sociale des organisations	En ligne	9	1,5
Secret professionnel et autres obligations de confidentialité	En ligne	6	1,5
Secteur municipal : un monde de défis et d'opportunités !	En ligne	6	1,5
Top 5 des risques en protection des renseignements personnels et confidentiels (PRPC) et sécurité de l'information	En ligne	7	2
Transfert d'entreprise - Une affaire d'émotion, une affaire de finance	En ligne	18	1,5
Veille stratégique	En ligne	12	1,5

Formation continue obligatoire

La quatrième période de référence, qui a débuté le 1^{er} avril 2015, s'est terminée le 31 mars 2017.

La formation continue vise le maintien et l'approfondissement des compétences professionnelles. L'administrateur agréé doit, à moins d'en être dispensé, cumuler un minimum de quarante heures de formation continue, par période de référence de deux ans, directement liées à sa pratique professionnelle.

Il revient à l'administrateur agréé de choisir la formation qu'il juge appropriée à son cheminement professionnel, et ce, en respect des critères de reconnaissance prévus au *Règlement sur la formation continue obligatoire des administrateurs agréés*. Les membres n'ayant pas rempli leur portfolio de formation continue au 31 mars 2017 ont un délai de 90 jours pour enregistrer leurs activités et mettre leur dossier à jour.

Exercice illégal de la profession et usurpation de titre réservé

● Programme de surveillance médiatique

L'Ordre procède à une surveillance constante des différents médias afin de vérifier que seuls les membres dûment inscrits au Tableau de l'Ordre utilisent les titres réservés. 175 vérifications ont été faites par l'Ordre durant l'exercice 2016-2017.

● Enquêtes complétées

	2016-2017
Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	11
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

● Poursuites pénales intentées

	2016-2017
Portant sur l'exercice illégal	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

● Jugements rendus

	2016-2017	
	Jugements acquittant l'intimé	Jugements déclarant l'intimé coupable
Portant sur l'exercice illégal	0	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Portant sur l'exercice illégal, et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0
Montant total des amendes imposées	- \$	- \$



États financiers consolidés POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

Table des **matières**

Rapport de l'auditeur indépendant	31
États financiers	
Résultats consolidés	32
Évolution de l'actif net consolidé	33
Bilan consolidé	34
Flux de trésorerie consolidés	35
Notes complémentaires consolidées	36
Renseignements complémentaires consolidés	43

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2017 et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

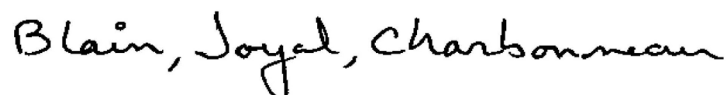
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

AUTRE POINT

Les états financiers consolidés de l'exercice précédent ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 12 août 2016.



Par Sylvain Dufresne, CPA auditeur, CA
Le 16 juin 2017

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indem- nisation	Fiducie du Fonds de Bourses d'études et d'affaires	2017	2016
	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS					
Cotisations des membres	788 727	-	-	788 727	799 765
Cotisations spéciales des membres	57 150	-	-	57 150	-
Inscriptions aux activités de formation continue	121 639	-	-	121 639	141 241
Commandites et ristournes	44 980	-	-	44 980	26 686
Droits d'admission	19 591	-	-	19 591	25 251
Autres produits	10 495	-	243	10 738	25 475
Revenu de publicité	4 295	-	-	4 295	7 757
Cotisations spéciales multidisciplinaires	7 332	-	-	7 332	6 471
Subventions	27 840	-	-	27 840	2 921
Amendes	4 222	-	-	4 222	1 500
Intérêts, dividendes et autres revenus de placement	2 208	2 908	17 457	22 573	22 186
	1 088 479	2 908	17 700	1 109 087	1 059 253
CHARGES					
Salaires et charges sociales	607 404	-	-	607 404	553 647
Charges locatives	80 368	-	-	80 368	86 845
Honoraires - Consultants	59 432	-	-	59 432	57 596
Honoraires - Professionnels	28 944	-	29 052	57 996	72 376
Honoraires - Inspecteurs	13 675	-	-	13 675	11 850
Événements	63 331	-	-	63 331	39 644
Frais d'administration	2 538	-	-	2 538	4 086
Déplacements et hébergement	10 796	-	-	10 796	17 037
Réunions et représentation	13 230	-	-	13 230	11 659
Télécommunications	7 181	-	-	7 181	8 050
Assurances	8 612	-	-	8 612	8 543
Réseau, location et entretien d'équipements	18 110	-	-	18 110	23 405
Abonnements et cotisations	5 477	-	-	5 477	2 879
Frais reliés aux activités de formation	11 804	-	-	11 804	11 853
Fournitures de bureau et papeterie	12 397	-	-	12 397	9 213
Poste et messagerie	2 450	-	-	2 450	5 222
Impression et reproduction	4 420	-	-	4 420	4 731
Créances douteuses et irrécouvrables	2 182	-	-	2 182	25 477
Formation du personnel et des inspecteurs	2 188	-	-	2 188	5 174
Intérêts et frais bancaires	32 600	-	415	33 015	31 056
Amortissement des immobilisations corporelles	27 728	-	-	27 728	21 328
Amortissement des actifs incorporels	1 685	-	-	1 685	1 141
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	5 374
	1 016 552	-	29 467	1 046 019	1 018 186
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	71 927	2 908	(11 767)	63 068	41 067
GAIN SUR DISPOSITION DE PLACEMENTS	-	-	20 345	20 345	30
GAIN (PERTE) NON RÉALISÉ(E) SUR LA VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS	-	3 079	2 229	5 308	(4 159)
	-	3 079	22 574	25 653	(4 129)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	71 927	5 987	10 807	88 721	36 938

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CONSOLIDÉ
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indem- nisation	Fiducie du Fonds de Bourses d'études et d'affaires	2017	2016
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	(272 494)	134 980	576 898	439 384	402 446
Excédent des produits sur les charges	71 927	5 987	10 807	88 721	36 938
SOLDE À LA FIN	(200 567)	140 967	587 705	528 105	439 384

BILAN CONSOLIDÉ

AU 31 MARS 2017

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indem- nisation	Fiducie du Fonds de Bourses d'études et d'affaires	2017	2016
	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF					
Court terme					
Encaisse	170 033	7 125	52 469	229 627	559 442
Placements (note 3)	550 000	-	-	550 000	-
Débiteurs (note 4)	13 367	-	1 365	14 732	44 777
Frais payés d'avance	7 799	-	-	7 799	8 830
Placements réalisables au cours du prochain exercice	-	-	20 842	20 842	65 348
	741 199	7 125	74 676	823 000	678 397
Placements (note 5)	-	134 231	522 114	656 345	629 711
Immobilisations corporelles (note 6)	186 587	-	-	186 587	214 315
Actifs incorporels (note 7)	9 856	-	-	9 856	11 541
	937 642	141 356	596 790	1 675 788	1 533 964
PASSIF					
Court terme					
Créditeurs (note 9)	231 551	389	9 085	241 025	197 017
Versements sur dette à long terme	15 348	-	-	15 348	14 122
Portion court terme des avantages incitatifs reportés	10 929	-	-	10 929	10 795
Produits perçus d'avance	731 768	-	-	731 768	720 696
	989 596	389	9 085	999 070	942 630
Dette à long terme (note 10)	42 835	-	-	42 835	58 167
Avantages incitatifs reportés	105 778	-	-	105 778	93 783
	1 138 209	389	9 085	1 147 683	1 094 580
ACTIF NET					
Actif net affecté	-	140 967	587 705	728 672	711 878
Actif net non affecté	(200 567)	-	-	(200 567)	(272 494)
	(200 567)	140 967	587 705	528 105	439 384
	937 642	141 356	596 790	1 675 788	1 533 964

Pour le conseil d'administration,

**FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

	2017	2016
	\$	\$
FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	88 721	36 938
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissements	29 413	22 469
Gain sur disposition de placements	(20 345)	(30)
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	5 374
Variation de la juste valeur des placements	(5 308)	4 159
Augmentation des avantages incitatifs reportés	12 129	104 578
	104 610	173 488
Variation nette des éléments hors caisse (note 11)	86 156	(737)
	190 766	172 751
INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements à court terme	(550 000)	-
Acquisition de placements	(101 464)	(71 239)
Encaissement de placements	144 989	51 664
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(223 944)
Acquisition d'actifs incorporels	-	(10 869)
	(506 475)	(254 388)
FINANCEMENT		
Dette à long terme	-	80 000
Remboursement de la dette à long terme	(14 106)	(7 711)
	(14 106)	72 289
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(329 815)	(9 348)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	559 442	568 790
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	229 627	559 442

NOTES COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec (l'«Ordre») est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu du Code des professions du Québec c.C-26, et est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est d'administrer les fonds et entité suivants: le Fonds d'administration générale, le Fonds d'indemnisation et la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires.

L'Ordre est apparenté à la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires (note 14). Aux fins de présentation, les états financiers de la Fiducie sont consolidés aux états financiers de l'Ordre.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode de la comptabilité par fonds selon laquelle les ressources sont réparties entre les divers fonds suivant leurs activités et leurs objectifs respectifs.

Le Fonds d'administration générale sert aux activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds d'indemnisation sert à rembourser les sommes d'argent ou d'autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de sa profession.

La Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires est destinée à apporter une aide financière sous forme de bourses à de jeunes administrateurs ainsi qu'à des étudiants.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs, des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits d'inscription aux activités de formation continue, les droits d'admission et les revenus de publicité sont constatés à titre de produits lorsque les services sont rendus.

Les cotisations, ristournes et autres produits sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice où ils sont acquis. La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues avant la fin de l'exercice et relatives à l'exercice subséquent sont reportées et présentées au passif à court terme.

Les revenus de placement sont comptabilisés à la date où ils sont gagnés.

Ventilation des charges

Il ventile une partie de ses charges selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des parts de fonds mutuels, des actions, des obligations et de la fiducie de revenus, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et taux indiqués ci-dessous.

Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	10 ans
Matériel informatique acquis après le 31 mars 2009	Linéaire	4 ans
Matériel informatique	Dégressif	20 %

**NOTES COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

Apports reçus sous forme de services

L'Ordre reçoit les services de plusieurs membres bénévoles qui consacrent un nombre important d'heures à œuvrer au sein de plusieurs comités. Ces membres n'offrent pas ces services contre rémunération. Il est donc difficile d'évaluer leur juste valeur et ils ne sont pas constatés aux états financiers.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués ci-dessous:

Numérisation	10 ans
Logiciels	4 ans

Avantages incitatifs relatifs à un bail

Les avantages incitatifs reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail initial et sont portés en diminution du loyer.

3- PLACEMENTS

	2017	2016
	\$	\$
Dépôts à terme, 0,65 %, échéant en mars 2018	450 000	-
Dépôt à terme, 0,73 %, échéant en octobre 2017	100 000	-
	550 000	-

4- DÉBITEURS

	2017	2016
	\$	\$
Fonds d'administration générale		
Clients	12 755	37 176
Autres courus	252	6 182
	13 007	43 358
Intérêts courus	360	-
	13 367	43 358
Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires		
Intérêts et dividendes courus	1 365	1 419

**NOTES COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

5- PLACEMENTS

	2017	2016
Fonds d'indemnisation	\$	\$
Parts de fonds mutuels	134 231	128 245
Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires		
Actions	247 989	239 481
Obligations, 1,8 % à 5 %, échéant de 2017 à 2020	231 845	265 305
Fiducie de revenus	63 122	62 028
	542 956	566 814
Placements réalisables au cours du prochain exercice	20 842	65 348
	522 114	501 466

6- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2017 Valeur nette	2016 Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	179 641	30 063	149 578	167 542
Mobilier de bureau	41 242	12 648	28 594	35 743
Matériel informatique	271 182	262 767	8 415	11 030
	492 065	305 478	186 587	214 315

7- ACTIFS INCORPORELS

	Coût	Amortissement cumulé	2017 Valeur nette	2016 Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Numérisation	10 869	1 631	9 238	10 325
Site internet	25 377	25 377	-	-
Logiciels	2 390	1 772	618	1 216
Logiciel pour gestion du tableau des membres	132 604	132 604	-	-
	171 240	161 384	9 856	11 541

**NOTES COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

8- EMPRUNT BANCAIRE

L'ordre dispose d'une marge de crédit autorisée de 120 000 \$, au taux préférentiel plus 2,2 %.

9- CRÉDITEURS

	2017	2016
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	97 915	61 811
Salaires	60 099	41 836
Taxes de vente	83 011	93 370
	241 025	197 017

10- DETTE À LONG TERME

	2017	2016
	\$	\$
Emprunt, 8,5 %, remboursable par mensualités de 1 636 \$, capital et intérêts, échéant en août 2020	58 183	72 289
Versements échéant au cours du prochain exercice	15 348	14 122
	42 835	58 167

Les versements en capital estimatifs à effectuer s'établissent comme suit :

	\$
2018	15 348
2019	16 488
2020	18 320
2021	8 027
	58 183

**NOTES COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

11- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse se résume ainsi :

	2017	2016
	\$	\$
Débiteurs	30 045	(248)
Frais payés d'avance	1 031	(772)
Créditeurs	44 008	1 556
Produits perçus d'avance	11 072	(1 273)
	86 156	(737)

12- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Selon des contrats de service et un bail échéant jusqu'en 2026, l'Ordre s'est engagé à verser les montants minimums suivants :

		\$
2018	162 311	
2019	122 848	
2020	102 162	
2021	107 796	
2022	106 008	
Exercices subséquents	396 414	
	997 539	

13- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque et concentrations

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard à sa dette à long terme et ses créditeurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Ordre sont liés aux débiteurs et aux placements. L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal ses activités.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison des placements cotés en bourse.

14- ORGANISME CONTRÔLÉ

Par la représentation de ses fiduciaires, l'Ordre exerce un contrôle sur la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. La fin de l'exercice financier de la Fiducie est le 31 décembre. À des fins de présentation, les états financiers du 31 décembre 2016 (2016 - 31 décembre 2015) de la Fiducie sont consolidés aux états financiers de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.

15- ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Les fiduciaires de la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires ont décidé en janvier 2015 de mettre fin aux activités de la Fiducie et de transférer son patrimoine afin de servir comme capital de départ à la nouvelle Fondation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. À la date du rapport de l'auditeur, le transfert du patrimoine n'a pas encore eu lieu.

16- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle du présent exercice.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017**

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indem- nisation	Fiducie du Fonds de Bourses d'études et d'affaires	2017	2016
	\$	\$	\$	\$	\$
ANNEXE A- CHARGES PAR ACTIVITÉ					
Frais généraux	566 241	-	29 467	595 708	613 177
Formation continue obligatoire	210 896	-	-	210 896	165 825
Conseil de discipline	91 760	-	-	91 760	74 406
Bureau du syndic	43 084	-	-	43 084	59 563
Admission et tableau des membres	48 342	-	-	48 342	49 865
Communication et affaires publiques	42 355	-	-	42 355	39 816
Inspection professionnelle	13 874	-	-	13 874	15 534
	1 016 552	-	29 467	1 046 019	1 018 186

**Production**

Direction générale
Ordre des administrateurs agréés du Québec

Impression

Imprimerie CDN Inc.

Publié par :

Ordre des administrateurs agréés du Québec
1050, Côte du Beaver Hall, Bureau 360
Montréal (Québec) H2Z 0A5
Téléphone : 514-499-0880 ou 1 800 465-0880
Télécopieur : 514-499-0892

adma.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Canada, 2017
ISBN 978-2-923427-13-3

© 2017, OAAQ. Tous droits réservés.

OPTIMISEZ LES OCCASIONS D'AFFAIRES
PROPULSEZ VOTRE CARRIÈRE

AdmA ORDRE DES
ADMINISTRATEURS
AGRÉÉS
PROFESSION GESTIONNAIRE

adma.qc.ca